

La convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ratifiée par la France en 1996, donne la possibilité aux pays côtiers d'étendre leur plateau continental, selon des critères scientifiques. La France pourrait ainsi ajouter un million de kilomètres carrés à son domaine maritime...

RECHERCHE. Une extension du plateau continental des Antilles possible

5000 à 10 000 km² à gagner sur la mer...

■ Depuis le 11 janvier et jusqu'à hier, une équipe de 10 scientifiques scrute les fonds marins des Antilles, côté océan Atlantique. La Barbade invitée à bord

Un observateur barbadien a été embarqué à bord du navire car des données devraient être acquises à l'intérieur de la Zone Economique Exclusive de la Barbade. La Barbade aura ainsi accès aux données recueillies dans cette zone qui serviront aussi bien dans le dossier français d'extension que dans une demande barbadienne d'extension du plateau continental. Cette participation à la campagne offerte à la Barbade s'inscrit dans une coopération bilatérale régionale.

La Zone économique exclusive antillaise

Les ZEE de Martinique et de Guadeloupe se présentent comme deux zones, d'abord distinctes au départ des 2 îles, puis se rejoignant au large, au-delà de la ZEE de la République de la Dominique. Dans la pratique, elle est donc constituée par un seul espace maritime, même si la limite extérieure de

la ZEE, à une distance de 200 milles nautiques, est mesurée à partir des lignes de bases de chaque île. La surface est de l'ordre de 280 000 km² pour l'ensemble. La surface de la ZEE représente à peu près 10 fois la surface de la terre émergée des deux îles.

Cependant, il ne faut pas confondre plateau continentale et ZEE.

En effet, la ZEE concerne les ressources de la colonne d'eau, du sol et du sous-sol... Elle est limitée à une distance de 200 milles nautiques des lignes de bases (les lignes de base sont définition juridique du trait de côte, située en limite de marée basse).

Par contre, le plateau continental au-delà des 200 milles nautiques ne concerne que les ressources du sol et du sous-sol... Comme vous le remarquez plus loin : la pêche sur le plateau continental ne fait pas partie des exclusivités de l'état côtier.

L'enjeu est de taille : la France pourrait voir son domaine maritime s'agrandir d'un million de kilomètres carrés, alors qu'elle dispose déjà de 10,2 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire la deuxième plus importante Zone économique exclusive (ZEE) en mer après les Etats-Unis...

Les Antilles pourraient, à leur échelle, contribuer à cette extension. La campagne Antiplac a dé-

buté le 11 janvier dernier. Une équipe de 10 scientifiques a embarqué, à Pointe-à-Pitre, à bord de l'Atalante, afin d'acquérir des données autour des Antilles.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre du programme Extraplac (EXtension RAisonnée du PLAteau Continental). Il s'agit pour les scientifiques de fournir les données scientifiques et les interprétations nécessaires à la préparation du dossier de revendication d'extension du plateau continental juridique.

Dossier à soumettre avant mai 2009

C'est au niveau mondial que les droits se jouent. En effet, aux termes de la convention internationale sur le droit de la mer de 1982, ratifiée par la France en 1996, les Etats côtiers ont la possibilité d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins.

Les pays doivent pour cela démontrer que sont réunies certaines conditions géologiques, morphologiques et géophysiques des fonds marins. Les dossiers de revendication sont examinés par la Commission des limites du plateau continental (CLPC), une commission spécialisée des Nations Unies et créée par la convention sur le droit de la mer, à laquelle ils doivent être soumis avant le 13 mai 2009.

Le programme national Extraplac a été mis en place en 2002. L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) en assure la maîtrise scientifique et technique.

Questions à...

Walter Roest et Martin Patriat, responsables de l'Ifremer.
Martin Patriat a dirigé la campagne Antiplac

France-Antilles : De combien de kilomètres carrés pourrait être étendu le plateau continental des Antilles ?

Ifremer : Il devrait être possible d'étendre le plateau continental vers l'Est, et uniquement vers l'Est, sur une surface d'environ 5000 à 10 000 km², ce qui est relativement modeste par rapport à d'autres dossiers en cours (comme la Guyane et la Nouvelle Calédonie). C'est le contexte géologique qui limite le potentiel d'extension. Les critères techniques et scientifiques de cette extension sont définis dans l'Article 76 de la convention de l'ONU sur le droit de la mer. En plus de cette convention, la CLPC a formulé des directives qui guident les états côtiers dans leur démarche et les aident à acquérir les données pertinentes.

Quelles sont les conditions à remplir pour voir cette zone s'étendre ?

Les critères sont techniques, principalement morphologiques et géologiques. Généralement, le plateau continental est une zone relativement peu profonde qui se distingue morphologiquement des grands fonds océaniques atteignant des profondeurs supérieures à 5000 m.

Au niveau des Antilles, le prisme d'accrétion (N.D.L.R. : le prolongement immergé du territoire terrestre) est assez large vers l'Est, et relativement peu profond... C'est pour cela qu'il peut être considéré, selon les critères des Nations Unies, comme faisant partie du plateau continental juridique.

Le prisme d'accrétion est une épaisse accumulation de roches sédimentaires qui caractérise les zones de subduction, dont celle présente au large de tout l'arc insulaire des Antilles depuis Tobago jusqu'au nord de Barbuda.

Un autre critère admis pour étendre le plateau continental est l'épaisseur des roches sédimentaires présentes sur le fond de la mer... Plus on a de sédiments, plus le plateau continental juridique peut être étendu... Et les études antérieures ont montré la présence d'un petit bassin sédimentaire au nord de la Ride de Barracuda, une structure bathymétrique importante vers l'est de la Guadeloupe.

Quels sont les résultats de cette campagne ?

La campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions, et les données se sont accumulées sans problème majeur.

Nous n'avons pas eu de grosse surprise, c'est-à-dire que les structures géologiques recherchées ont été trouvées. La position des limites du prisme d'accrétion ainsi que les épaisseurs sédimentaires sont conformes à nos prévisions.

Pour l'instant, notre attention est monopolisée par l'acquisition des données, nous n'avons donc pas pu faire l'analyse globale qui conduit au calcul de la surface d'extension potentielle du plateau continental. Cette analyse nécessite un long traitement des données, notamment de la sismique. Ce trai-

tement a été commencé à bord de l'Atalante, mais il nécessitera encore du travail à notre retour à terre.

Quels sont les relevés effectués et avec quels moyens techniques ?

La campagne est dédiée principalement à l'acquisition des données sismiques dite « rapides », c'est-à-dire une imagerie sismique avec une source relativement faible et une flûte (un dispositif de réception traîné derrière le bateau) relativement courte. Ce dispositif permet d'avoir des coupes verticales du sous-sol jusqu'à une profondeur de quelques kilomètres sous les fonds océaniques, et permet d'imager les couches sédimentaires du sous-sol, et donc d'en mesurer l'épaisseur.

Le sondeur multifaisceaux, qui permet d'acquérir des données bathymétriques (c'est-à-dire la topographie des fonds marins), est également utilisé.

Enfin on fait des mesures du champ magnétique, permettant notamment de dater la croûte océanique et d'en évaluer la géométrie.

Quel est l'intérêt pour les Antilles de voir cette zone s'étendre ?

L'extension du plateau continental permet aux états d'exercer dans ces espaces maritimes, des droits exclusifs concernant les ressources du sol et du sous-sol, mais également de réglementer les recherches scientifiques, et de mieux gérer les aspects environnementaux, dont la protection de la biodiversité.

Aujourd'hui le potentiel de ressources dans la zone au large des Antilles est inconnu, mais une fois que l'ONU - ou plus spécifiquement la Commission des Limites du Plateau Continental (CLPC) - aura fait ses recommandations sur cette extension, les travaux futurs pourront être dédiés à une reconnaissance des ressources.

Il faut être conscient du fait que l'extension du plateau continental au large des Antilles se fait sur une zone très profonde, entre 4000 m et 6000 m de profondeur, où l'exploitation de ressources potentielles reste très difficile aujourd'hui.

Il n'y aura aucun changement au niveau des droits de pêche ?

Oui, c'est correct, la pêche n'est pas incluse dans les droits exclusifs sur les ressources. Ces droits exclusifs ne concernent que les ressources du sol et du sous-sol (minéraux, hydrocarbures, bactéries utilisables pour les biotechnologies...), mais pas celles dans la colonne d'eau au-dessus.

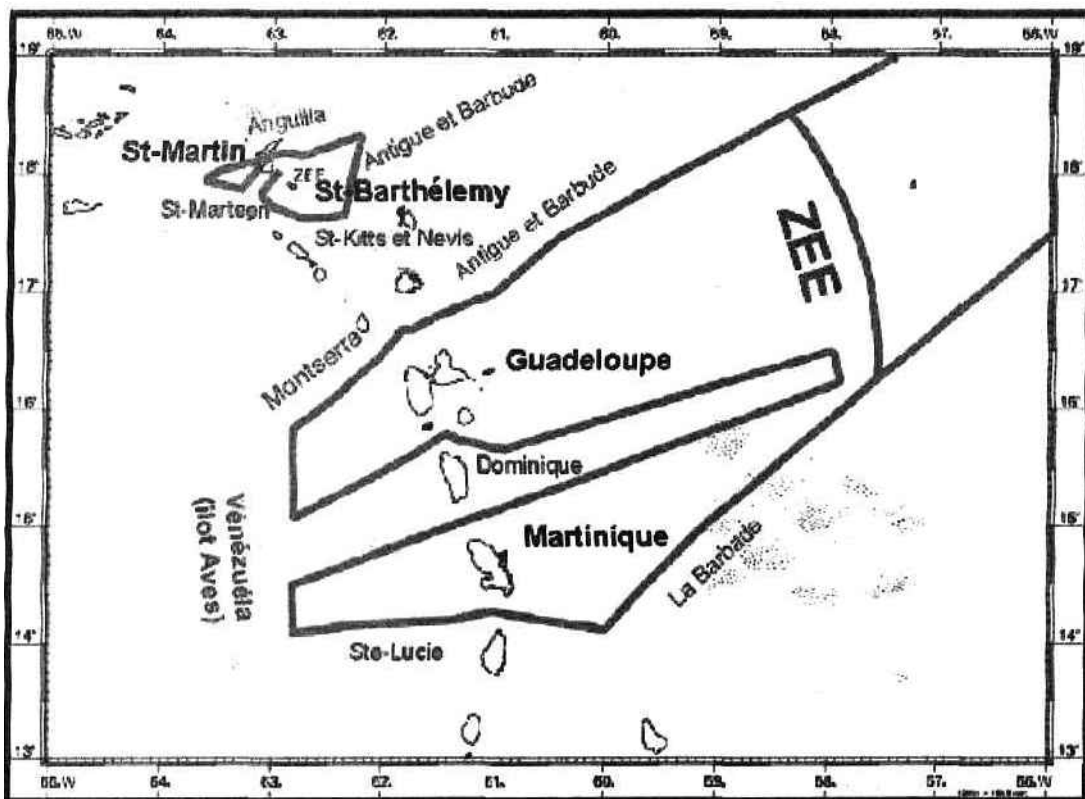
Est-ce qu'un bilan de cette campagne sera disponible ?

Normalement on fera un bilan à la fin de la campagne, et quelques résultats seront visibles sur le site web Extraplac.



Les scientifiques ont terminé la campagne hier. Une longue analyse des données recueillies sera nécessaire.

Crédit : IFREMER



L'extension du plateau continental se ferait à l'Est, au-delà de la limite de la ZEE. Crédit : SHOM